

VILLE DE BRUXELLES
URBANISME
Cellule Patrimoine historique
Centre administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : COMIT2 DE SUIVI DU 16/05/2014
N/Réf. : AVL/AH/BXL-6.74/s.555

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Comité de suivi « Grand-Place, patrimoine Unesco ». Plan d'action concernant la zone de la rue des Bouchers.

En date du 16 mai 2014, les représentants de la CRMS ont assisté au Comité de suivi « Grand-Place, patrimoine Unesco » organisé par la Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles. Parmi les actions en zone Unesco qui ont été présentées à cette occasion, figure le réaménagement de l'espace public de la rue des Bouchers et de ses abords, actuellement en stade d'avant-projet. Celui-ci a été présenté au Comité de suivi par la Cellule Espaces publics du Département Urbanisme de la Ville. A l'issue de la présentation, les membres du Comité ont été invités à communiquer leurs remarques sur le projet et, en particulier, sur le choix des matériaux qui est proposé.

En réponse à cette demande et suite aux informations fournies à cet égard – documents graphiques et échantillons présentés in situ – nous vous communiquons les remarques et les observations de la CRMS formulées en séance du 4 juin 2014, à ce sujet.

Le projet

Il vise le réaménagement de l'espace public de la rue des Bouchers, la Petite rue des Bouchers, la rue des Dominicains et l'impasse de la Fidélité, la rue d'une Personne, la rue du Marché aux Peaux ainsi que plusieurs impasses.

Pour la rue des Bouchers, la Petite rue des Bouchers et l'impasse de la Fidélité, le projet prévoit la réalisation d'un nouveau profil de plain-pied avec filet d'eau central. L'état de référence renseigné pour ce type d'aménagement serait la situation « Ancien Régime ». Dans la rue des Dominicains serait maintenu l'état « XIXe siècle » avec deux filets d'eau latéraux renvoyant à l'image des trottoirs mais aussi exécuté de plain-pied, conformément à ce qui existe déjà rue de la Fourche.

Les rues auraient un dévers faible (on propose 1 cm/m, ce qui semble trop faible) pour assurer le confort d'usage (tables dressées). Le filet d'eau ne serait pas marqué par une différence de niveau, pour des raisons de confort et parce que ces rues auraient une pente longitudinale suffisante pour évacuer l'eau.

Des échantillons de revêtements sont actuellement présentés dans la rue des Bouchers, à hauteur du numéro 37 (échantillons placés par le Département Travaux de Voiries). Quatre types de matériaux y sont présentés : des pavés platine en grès de Meuse et Kandla, des klinkers en terre cuite et de la pierre bleue (de même module que les klinkers).

Remarques générales

En principe, la Commission plaide pour le maintien / le retour à l'organisation traditionnelle des rues bruxelloises, éléments fortement identitaires de la Ville (photos 1 à 3). Elles sont caractérisées par des trottoirs réguliers et structurants qui longent les îlots d'immeubles et qui soulignent les formes urbaines et par des chaussées recouvertes de pavés, matériau durable par excellence.



1. Rue des Grands-Carmes – 1942
photo IRPA



2. Rue du Chêne – 1942
photo IRPA



3. Rue Chair et Pain – environ 1980
photo CRMS

Cette typologie permet de développer certaines variantes « de plein pied » en gardant le principe des trottoirs réguliers, et dont l'aspect général et le choix des matériaux sont cohérents avec les modèles traditionnels tout en offrant un bon niveau de confort. Parmi ces variantes, on peut citer l'aménagement existant de la rue des Harengs qui relie la Grand-Place à la rue du Marché aux Herbes (aspect généralement satisfaisant bien qu'il soit regrettable d'avoir supprimé les dalles de pierre bleue sur le pourtour de la Maison du Roi – voir photos 4 et 5).



4. Rue des Harengs – environ 1980
photo CRMS



5. Rue des Harengs – 2014
photo CRMS

Avis sur le projet

Dans le cas qui nous occupe, l'objectif avancé par la Ville pour le quartier de la rue des Bouchers - zone éminemment touristique – est de miser sur le confort maximal des usagers et en particulier des restaurateurs qui souhaitent y installer leurs nombreuses terrasses. La CRMS comprend cette préoccupation.

Ceci amène la Ville à réinventer pour les rues les plus étroites un nouveau vocabulaire « de type Ancien Régime ». Il s'agirait d'un aménagement de plain-pied de façade à façade, revêtu de platines ou de klinkers. Là encore, le confort prime dans le choix de matériaux plats et aisément praticables. Le résultat serait un aménagement de type 'trottoir' sur toute la largeur disponible (ceci paraît assez contradictoire dans la mesure où l'on se réfère à l'Ancien Régime, lorsque les piétons bruxellois ne disposaient pas d'un espace qui leur était réservé – il aurait donc été plus cohérent d'opter pour un aménagement de type voirie, recouvert d'un matériau durable et traditionnel comme c'était anciennement le cas pour les impasses et les rues étroites – voir photo 6).



6. Rue de la Cigogne – 1942
photo IRPA

Selon la Ville, dans la rue des Bouchers, l'objectif prioritaire du confort ne permettrait pas ce type d'aménagement à l'aide de pavés traditionnels et la CRMS ne peut se résoudre à opter pour un autre matériau pour des raisons de cohérence d'ensemble, comme indiqué ci-dessous. En effet, si l'on souhaite à la fois renforcer l'identité du quartier (déjà partiellement repavé) et privilégier le confort en prévoyant un aménagement de plain-pied, le choix des matériaux ***devra se rapprocher autant que possible de celui des rues pavées traditionnelles, tant pour ce qui concerne l'image générale que la nature des matériaux et leur mise en œuvre. Par conséquent, on optera pour un revêtement en pavés.***

Des quatre matériaux présentés in situ, la CRMS préconise d'opter pour les pavés platine en grès de Meuse (et non les pavés Kandla de couleur inégale et de surface trop irrégulière). ***Afin d'assurer le maintien du revêtement sur le long terme, il est recommandé d'utiliser des pavés platine traditionnels taillés, avec tête, posés jointivement et mis en œuvre selon les règles de l'art.*** La Commission prend donc bonne note que les échantillons proposés sur site concernaient uniquement la nature et l'aspect des matériaux et non leur pose qui devra être sensiblement améliorée.

Le rejointoyage des échantillons présentés in situ dans la rue des Bouchers ne convient pas. Outre leur aspect très inesthétique, les joints très larges ne résisteraient ni à l'usage intensif et aux livraisons, ni aux nettoyages fréquents (le plus souvent effectués avec des nettoyeurs haute pression). Les interventions au niveau des impétrants poseraient également problème.

Pour la rue des Dominicains, la Ville propose de se conformer aux aménagements de la rue de la Fourche (chaussée couverte de pavés porphyre sciés et zone piétonnes en pavés platines, séparés par des filets d'eau / bordures en pierre bleue). La CRMS avait fortement déconseillé la mise en œuvre de pavés platine sciés ; leur utilisation est pourtant généralisée dans l'îlot sacré avec le résultat de l'on connaît. Elle laisse à la Ville la responsabilité de ce choix.

Pour la rue des Dominicains, la Commission plaide donc pour la continuité avec les aménagements existants. Dans ce cadre, cette option n'appelle pas de remarques particulières.

De manière générale, on restera attentif aux raccords avec le bâti ainsi qu'aux articulations des nouveaux aménagements avec les Galeries royales Saint-Hubert, monument classé.

Remarques ponctuelles

Un plan reprenant la liste des terrasses autorisées par la Cellule Horéca de la Ville en 2013 est joint au dossier. **En aucun cas, il ne pourrait être question de marquer les espaces de terrasses dans la voirie**, comme cela semble suggéré.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Cc : BDU-DMS : Th. Wauters, directeur, G. Conde-Reis, P. Bernard, S. Valcke, S. Demerter, L. Leirens, N. De Saeger